

## Barème des honoraires Transaction-Vente

Tarifs applicables au 01 Janvier 2019

Montant de la transaction	Honoraires TTC
0 € à 80 000 €	4 800 €
80 001 € à 150 000 €	6 %
150 001 € à 250 000 €	5 %
250 001 € à 350 000 €	4.5 %
350 001 € à 600 000 €	3.5 %
Plus de 600 001 €	3 %

Les honoraires sont exigibles au « jour de la signature effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties » (L. 2 janv. 1970, art. 6). Les honoraires sont à la charge de l'Acquéreur sauf dispositions contractuelles contraires au mandat. (TVA 20%)

### Vente de locaux à usage professionnel, commercial, industriel

Montant de la transaction	Honoraires TTC (TVA 20%)
0 € à 100 000 €	Forfait de 6800 €
100 001 € à 200 000 €	7 %
Plus de 200 000 €	6 %

### Vente de terrains à bâtir (TVA 20 %) à la charge de l'acquéreur

Montant de la transaction	Honoraires TTC
0 € et 100 000 €	8 %
100 001 € à 250 000 €	7 %
Plus de 250 001 €	6 %



## Grille d'honoraires de location de « locaux à usage d'habitation » (TVA 20%)

Loi alur 24/03/2014	PRESTATIONS	HONORAIRES
Part du locataire	Visites constitution dossier Réaction du bail	5% HT soit 6% TTC du loyer annuel Hors charges (limite loi ALUR*)
	Etat des lieux Plafond Alur 3€ TTC/m2 SH**	Dont 2.5 % HT soit 3 % TTC du loyer annuel Hors charges
Part Propriétaire/Bailleur	Visites Constitution dossier Rédaction du bail	5% HT soit 6 % TTC du loyer annuel Hors charge (limite Loi ALUR*)
	Etat des lieux Plafond Alur 3€ TTC/m2 SH**	Dont 2.5 % HT soit 3% TTC du loyer annuel Hors charges

\*Application loi ALUR : 12 € TTC en zone très tendue

10 € TTC en zone tendue (Saint-Nazaire, Guérande, le Croisic, La baule escoublac, Pornichet, le Pouliguen, Trignac, Montoir, Donges, Couëron...)

8 € TTC reste du territoire

Tarif étudiant : Plafonné à 150 €

## Grille d'honoraires de location de « locaux à usage professionnels, commercial ou stationnement »

	PRESTATIONS	HONORAIRES
A la charge exclusive du preneur	Prestations usuelles	8 % TTC loyer annuel
	Etat des lieux en cas de cession de bail	300 € TTC

(\*\*) Surface habitable : surface au sol déduction faite des murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Certains espaces sont exclus de la surface habitable : combles non aménagés, caves, sous-sol, remise, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs, vérandas, locaux communs, dépendances, espaces dont la hauteur est inférieure à 1,80 mètre.

